

ANIMAUX TERRESTRES
RAPPORT DE NOTIFICATION IMMÉDIATE OU DE SUIVI
D'UNE MALADIE, D'UNE INFECTION OU DE TOUT AUTRE ÉVÉNEMENT ÉPIDÉMIOLOGIQUE IMPORTANT

Type de rapport

Notification immédiate

Rapport de suivi Numéro : 1

1. / /
Date du rapport (jj/mm/aaaa)
2.
Pays
3.
Nom de l'expéditeur
4.
Adresse (ligne 1)
5.
Titre de l'expéditeur
6.
Téléphone
7.
Télécopie
8.
Courrier électronique

9. **Motif de la notification immédiate (cocher une case)**

a. Apparition pour la première fois d'une des maladies et/ou d'une des infections inscrites sur la Liste de l'OIE dans le pays, dans une zone ou dans un compartiment	<input checked="" type="checkbox"/>
b. Réapparition d'une des maladies et/ou d'une des infections inscrites sur la Liste de l'OIE dans le pays, dans une zone ou dans un compartiment, suite à la notification de l'extinction du foyer ou des foyers de ladite maladie ou de ladite infection	<input type="checkbox"/>
c. Apparition pour la première fois de toute nouvelle souche d'un agent pathogène inscrit sur la Liste de l'OIE dans le pays, dans une zone ou dans un compartiment	<input type="checkbox"/>
d. Augmentation, soudaine et inattendue, de la distribution, de l'incidence, de la morbidité ou de la mortalité caractérisant une maladie de la Liste de l'OIE prévalente dans le pays, dans une zone ou dans un compartiment	<input type="checkbox"/>
e. Apparition d'une maladie émergente à morbidité ou mortalité significatives, ou à potentiel zoonotique	<input type="checkbox"/>
f. Constatation de modifications dans l'épidémiologie d'une des maladies de la Liste de l'OIE (y compris dans le type de l'hôte, le pouvoir pathogène, la souche de l'agent pathogène, etc.), en particulier si cette constatation a des implications zoonotiques	<input type="checkbox"/>

10.
Nom de la maladie, nom de l'agent pathogène, ou, pour une maladie émergente inconnue, nom de l'événement
11.
Code OIE de la maladie, le cas échéant
12.
Identification précise de l'agent (souche, sérotype, etc.), le cas échéant
13. / /
Date (jour/mois/année) de première confirmation de l'événement
14. / /
Date (jour/mois/année) du début de l'événement
15. Maladie clinique Oui Non
16. **Nature du diagnostic** Suspicion Clinique Nécropsique De laboratoire

17. Si le motif de la notification est 9d.

Première division administrative			Espèce			Modifications		
			dans la répartition de la maladie		dans l'incidence de la maladie	dans la morbidité		dans la mortalité
			Taux précédent	Nouveau taux	Taux précédent (%)	Nouveau taux (%)	Taux précédent (%)	Nouveau taux (%)

18. Si le motif de la notification est 9e. => Taux de morbidité (%) Taux de mortalité (%) Potentiel zoonotique (précisez)

19. Si le motif de la notification est 9f.

Nouvel hôte	<input type="checkbox"/>	=> Espèce	<input type="text"/>
Nouvel agent	<input type="checkbox"/>	=> Agent	<input type="text"/>
Augmentation du pouvoir pathogène	<input type="checkbox"/>		
Impact zoonotique	<input type="checkbox"/>	=> Veuillez préciser	<input type="text"/>

20. Renseignements sur le(s) foyer(s), par première division administrative (non demandés si le motif de la notification est 9d.)

Première division administrative	Divisions administratives inférieures	Type d'unité épidémiologique (f : exploitation ; v : village)	Nom de la localisation (village, etc.)	Latitude	Longitude	Date du début de l'incident	Espèces	Nombre d'animaux dans le(s) foyer(s)				
								sensibles	cas	morts	détruits	abattus
AIN	VERSAILLEUX	f	VERSAILLEUX			23/02/2006	dindes	11700	10500	400	11700	11300

21. Description de la population atteinte

Dindes âgées de 56 jours, élevées en bande unique dans un élevage industriel

22. Laboratoire(s) où le diagnostic a été réalisé

Laboratoire national de référence (AFSSA/Ploufragan)

23. Espèces examinées

Dinde

24. Epreuves de diagnostic réalisées

Séquençage ARN à partir écouvillons trachéaux

Date

25/02/2006

Résultats

Positifs (H5N1)

25.	Source du/des foyer(s) ou origine de l'infection (cocher la case correspondante)	26.	Mesures de lutte (cocher la case correspondante)	Est entrée en vigueur	Entrera en vigueur
	Inconnue ou incertaine	<input checked="" type="checkbox"/>	Lutte contre les vecteurs invertébrés		
	Introduction d'animaux /de produits d'origine animale		Contrôle des animaux sauvages réservoirs de l'agent pathogène	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Transport légal d'animaux		Abattage sanitaire	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Transport illégal d'animaux		Abattage sanitaire partiel		
	Animaux en transit		Mise en interdit de l'exploitation / des exploitations atteinte(s)	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Contact au pâturage / au point d'eau avec un animal/des animaux infecté(s)		Contrôle des déplacements à l'intérieur du pays	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Alimentation avec des eaux grasses		Dépistage	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Transmission mécanique (personnes, véhicules, aliments, etc.)		Zonage	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Transmission éolienne		Vaccination (fournir des détails au point 27 ci-après)		
	Vecteurs		Désinfection des établissements infectés	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Contact avec des animaux sauvages		Balnéation / pulvérisation	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Autre :				

27. **Vaccination suite au(x) foyer(s)**

Première division administrative	Espèce	Nombre total d'animaux vaccinés	Type de vaccin (à virus vivant/inactivé ; mono-ou polyvalent, etc.)

28. **Traitement des animaux atteints** Oui Non

Si "oui", décrire la nature du traitement

29. **Vaccination interdite** Oui Non

30. **Autres renseignements / commentaires**

- Apparition très brutale des symptômes avec une morbidité très importante et une mortalité élevée.
- Les analyses au laboratoire national de référence (AFSSA / PLOUFRAGAN) ont confirmé la présence d'un virus H5 le 23/02/2006 à 23h00 et le sous-type H5N1 hautement pathogène d'origine asiatique le 25/2/2006 à 01h00 du matin : Les 279 positions nucléotidiques analysées révèlent 99,3 % d'identité nucléotidique avec le virus A/Bar Headed Goose/Qinghai/65/05 (H5N1) et avec le virus détecté chez un fuligule milouin (*Aythya ferina*) sur la commune de Joyeux le 17 février, à 1 km de l'élevage de dindes.
- Délimitation des zones de protection et de surveillance autour de l'élevage dès le stade de la suspicion, le 23 février.
- Elimination de la totalité des volailles de l'élevage effectuée le 23 février après-midi ; désinfection en cours

31. **Rapport final** Oui Non Si " Oui " => L'incident est clos Oui Non
Si " Non " => Continuer la notification moyennant le rapport semestriel Oui